



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 20256

Texte de la question

M. Olivier Véran attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés rencontrées par les familles d'enfants autistes pour financer l'inscription de leurs enfants dans des établissements appliquant des méthodes psychoéducatives. Selon les recommandations de la Haute autorité de santé, ces méthodes, pour être efficaces doivent être appliquées de manière intensives (20 à 25h par semaine) avec un suivi individualisé assuré par des éducateurs spécifiquement formés. Or l'allocation d'éducation d'enfant handicapé (AEEH) ou la prestation de compensation du handicap (PCH) sont loin de couvrir les frais induits. L'aide financière allouée aux méthodes psychoéducatives est aléatoire selon les départements. Les estimations des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) pour établir le nombre d'heures d'accompagnement à l'autonomie ne prennent pas en compte les heures passées pour éduquer, stimuler l'enfant afin qu'il rentre dans les apprentissages. Le coût réel des professionnels qui s'en occupent n'est pas, non plus, pris en compte. Ces estimations s'appuient également sur le « projet de vie » rédigé par les parents chaque année. Or ce document, pourtant très important pour déterminer le niveau de prise en charge, est souvent mal expliqué aux parents et sa rédaction avantage les familles d'un niveau socioculturel élevé, à l'aise avec l'écrit. Aussi, il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour permettre un meilleur accès des enfants autistes aux méthodes psychoéducatives.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Véran](#)

Circonscription : Isère (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20256

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mars 2013](#), page 2364

Question retirée le : 14 avril 2015 (Fin de mandat)